

## SOCIÉTÉ DES DRAGAGES AURIFÈRES DU TINKISSO



Coll. Jacques Bobée

SOCIÉTÉ DES DRAGAGES AURIFÈRES DU TINKISSO  
(Guinée française, Afrique occidentale)  
S.A. au capital de 1.000.000 de francs  
divisé en 2.000 actions de 500 fr. chacune

constituée les 27 avril et 9 mai 1904

Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> [Armand] Cottin, notaire à Paris, le 22 avril 1904

Siège social à Paris

Action de CINQ CENTS FRANCS fr. au porteur  
entièremment libérée

Un administrateur (à gauche) : vicomte d'Iray <sup>1</sup>  
Un administrateur (à droite) : Henry Mollet <sup>2</sup>  
(même signature que sur la Société minière et coloniale de l'Ouest-Africain)  
Paris, le 20 mai 1904  
J. STEFF, Paris

---

Constitution  
Société des Dragages aurifères du Tinkisso  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 14 juin 1904)

Suivant acte reçu par Me Cottin, notaire à Paris, le 22 avril 1905, il a été formé une société anonyme sous la dénomination de Société des Dragages aurifères du Tinkisso.

Elle a pour objet : L'exploitation par dragages des alluvions aurifères du Tinkisso (Guinée française), ainsi que toutes autres entreprises pouvant en faciliter l'extension et le développement, et l'exploitation ou l'exploration de toutes autres concessions ou propriétés minières de quelque nature qu'elles soient, que la société pourrait acquérir en Afrique ou ailleurs.

Le siège social est à Paris, rue de Courcelles, 165.

La durée de la société a été fixée à trente années.

Le fonds social est de un million de francs et divisé en 2.000 actions de 500 francs chacune, sur lesquelles 1.000 entièrement libérées ont été attribuées à MM. de Bras de Fer, vicomte d'Iray, Henry Mollet, de Bonand et Buhot, fondateurs, en représentation de leurs apports. Les 1.000 actions de surplus ont été toutes souscrites et libérées intégralement.

Sur les bénéfices nets il sera prélevé : 5 % pour constituer le fonds de réserve prévu par la loi et 10 % pour le conseil d'administration. Sur l'excédent, il sera fait tels prélèvements que l'assemblée générale jugera convenable pour la constitution d'une réserve spéciale ou d'un fonds de prévoyance, et le solde sera ensuite réparti entre toutes les actions.

Ont été nommés administrateurs : MM. Rodolphe Le Prévost, vicomte d'Iray, demeurant au château d'Iray, commune d'Iray (Orne) ; Henry Mollet, demeurant à Patis, 165, rue de Courcelles ; René de Bonand, 55, rue de la Faisanderie ; Henry Buhot, 7, rue Margueritte ; le baron Jacques de Falandre, demeurant à l'Arconnière, commune de l'Home-Chamoudot (Orne) ; Max Beaudouin de Joigny, demeurant au château de Launay, commune de Saint-Faer (Seine-Inférieure) ; et le marquis René de Sarcas, demeurant à Paris, 17, avenue de Tourville. — *Petites Affiches*, 3 juin 1905.

---

Dragages aurifères du Tinkisso  
(*Archives commerciales de la France*, 22 novembre 1905)

Modifications aux statuts  
164, rue de Courcelles, 30 octobre 1905.

---

Société des Dragages aurifères du Tinkisso

---

<sup>1</sup> Vicomte d'Iray : également administrateur de la Société minière du Koba de Balato.

<sup>2</sup> Henry Mollet : Société des mines de la Haute-Guinée, Société minière du Koba de Balato, Société minière et coloniale de l'Ouest-Africain, Société minière du Soudan français.

Augmentation du capital  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 8 septembre 1906)

D'un acte reçu par M<sup>e</sup> Cottin, notaire à Paris, le 20 août 1906, il résulte que l'augmentation du capital qui avait été décidée par le conseil d'administration de cette société, a été effectuée par l'émission de 300 actions nouvelles de 500 fr. chacune, qui ont été toutes souscrites et libérées au minimum de moitié. Le fonds social, qui était de 1.200.000 fr., a été ainsi porté à 1.350.00 fr. et l'article 7 des statuts a été modifié en conséquence. — *Petites Affiches*, 8 septembre 1906.

---

Société des Dragages aurifères du Tinkisso  
Augmentation du capital  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 6 novembre 1906)

D'un acte reçu par M<sup>e</sup> Jousselin, notaire à Paris, le 21 septembre 1906, il résulte que l'augmentation de capital qui avait été décidée, suivant décision du conseil d'administration, en date du 25 août 1906, a été effectuée par l'émission de 300 actions nouvelles de 500 fr. chacune, qui ont été toutes souscrites et libérées au minimum de moitié.

Le fonds social, qui était de 1.350.000 fr., a été ainsi porté à 1.500.000 fr. et l'article 7 des statuts a été modifié en conséquence. — *Petites Affiches*, 27 octobre 1906.

---

1907 (février) : capital porté de 1,35 à 1,5 MF



Coll. Jacques Bobée  
SOCIÉTÉ DES DRAGAGES AURIFÈRES DU TINKISSO  
(Guinée française, Afrique occidentale)  
S.A. au capital de 1.200.000 francs  
divisé en 2.400 actions de 500 fr. chacune

constituée les 27 avril et 9 mai 1904

CAPITAL ACTUEL  
1.500.000 francs  
suivant décision des assemblées générales extraordinaires  
en date des 18 juin, 26 août et 28 septembre 1906

CAPITAL ACTUEL  
1.600.000 francs  
suivant décision des assemblées générales extraordinaires  
en date des 18 juin, 26 août, 28 septembre 1906  
et 27 février 1907

ACTION ABONNEMENT  
2/10 EN SUS  
5 c. POUR 100 fr.  
SEINE

Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Cottin, notaire à Paris, le 22 avril 1904

Siège social à Paris

Action de CINQ CENTS FRANCS au porteur  
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : Henry Mollet  
Un administrateur (à droite) : René de Bonand  
Paris, le 15 juillet 1906  
J. STEFF, Paris

Sté des Dragages Aurifères du Tinkisso. — Augmentation du capital.  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 8 mars 1907, p. 3)

D'un acte reçu par M<sup>e</sup> Cottin, notaire à Paris, le 14 février 1907, il résulte que la quatrième fraction formant le complément de l'augmentation de capital, qui avait été décidée par l'assemblée extraordinaire du 15 mai 1906, a été effectuée par l'émission de 200 actions nouvelles de 500 fr. chacune qui ont été toutes souscrites et sur le montant desquelles il a été versé une somme de 62.250 fr. Le fonds social qui était de 1.500.000 fr. a été ainsi porté à 1.600.000 fr. et l'article 7 des statuts a été modifié en conséquence. — *Petites Affiches*, 7 mars 1907.

Société des Dragages aurifères du Tinkisso  
Appel de fonds  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 9 avril 1907, p. 4)

Les actionnaires de cette société, souscripteurs à l'augmentation du capital, sont informés que le conseil d'administration a, dans sa séance du 22 mars 1907, décidé de faire appel, pour le 30 mars 1907, des troisième et quatrième quart, soit 250 fr. par titre sur les actions souscrites par eux. Les versements devront être effectués le 15 avril 1907, au siège social, 164, rue de Courcelles. — *Petites Affiches*, 28 mars 1907.

## CAPITAL ENTIÈREMENT ABSORBÉ

Études financières  
Cie minière de Guinée  
par L. Macry  
(*Le Radical*, 10 janvier 1908)

[...] L'affaire est d'autant moins encourageante que la Société de Tinkisso, qui fonctionna déjà dans cette région, n'a donné jusqu'ici aucun résultat et a absorbé entièrement son capital de 1.500.000 francs. [...]

---

Sociétés coloniales françaises  
(*Le Capitaliste*, 6 février 1908)

En Guinée, des prospections conscientieuses et méthodiques ont été faites depuis cinq ans dans les régions d'où les indigènes ont extrait depuis des siècles des quantités importantes d'or. Les territoires dénommés [Tinkisso](#), Siguiri, Bouré-Siéché, Koba de Balato, Didi ont fourni des éléments plus particulièrement concluants, et les prospecteurs assurent que le mineraï atteint dans notre colonie les meilleures teneurs aurifères du Transvaal.

---

Les mines d'or en Guinée  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 2 mars 1908)

..... Les alluvions aurifères qui se rencontrent en Guinée, dans le lit des cours d'eaux sont traitées depuis longtemps par des lavages exécutés avec des moyens des plus primitifs. Une entreprise s'est constituée spécialement pour ce genre d'exploitation : la Société des Dragages aurifères de Tinkisso. C'est la plus ancienne des compagnies minières de Guinée. Elle n'appartient pas au même groupe [Banque coloniale et de travaux publics] que les précédentes. Le but principal est l'extraction de l'or des alluvions de la rivière Tinkisso. Les concessions s'étendent sur 8.000 kilomètres de rivière. Aux prix des plus grandes difficultés, une première drague a été installée fin 1905. Bientôt le fonctionnement de cet appareil ayant été reconnu défectueux, une seconde drague a été amenée et installée. Celle-ci, au bout d'un mois de travail, avait permis de récupérer plus de 30.000 fr. d'or. La première drague, réparée, fonctionnera bientôt concurremment avec l'autre machine et permettra ainsi à la production de s'accroître sensiblement. Le capital de cette société est de 1.500.000 fr. divisé en actions de 500 fr. entièrement libérées.

---

Cie française des gisements aurifères du Comoé  
(*Le Capitaliste*, 21 mai 1908)

.....  
Les parties de l'immense région aurifère que constitue l'Ouest africain sont situées dans la Haute-Guinée et dans la Côte-d'Ivoire. Elles constituent quatre groupes distincts qu'on peut diviser ainsi :

Guinée  
Cie minière de la Guinée, Bouré-Siéké, Mines de Siguiri.

Haute-Guinée  
Cie de la Haute-Guinée, Société lyonnaise des gisements de la Haute-Guinée, Draguages du Tinkasso *[sic : Dragages aurifères du Tinkisso]*.

Bassin du Comoé  
Société des gisements aurifères du bassin du Comoé.

Ouest-Africain français  
Cie minière de l'Ouest africain français, Mines d'Akrizzi.

---

LES SOCIÉTÉS AURIFÈRES DEL'OUEST AFRICAIN  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 22 juin 1908)  
[digest de l'article précédent avec le mêmes erreurs]

---

L'or et les autres produits miniers  
par J.-M. Bel, ingénieur des mines  
(*Bulletin de l'Office colonial*, supplément au n° 10, octobre 1908, p. XXVII)

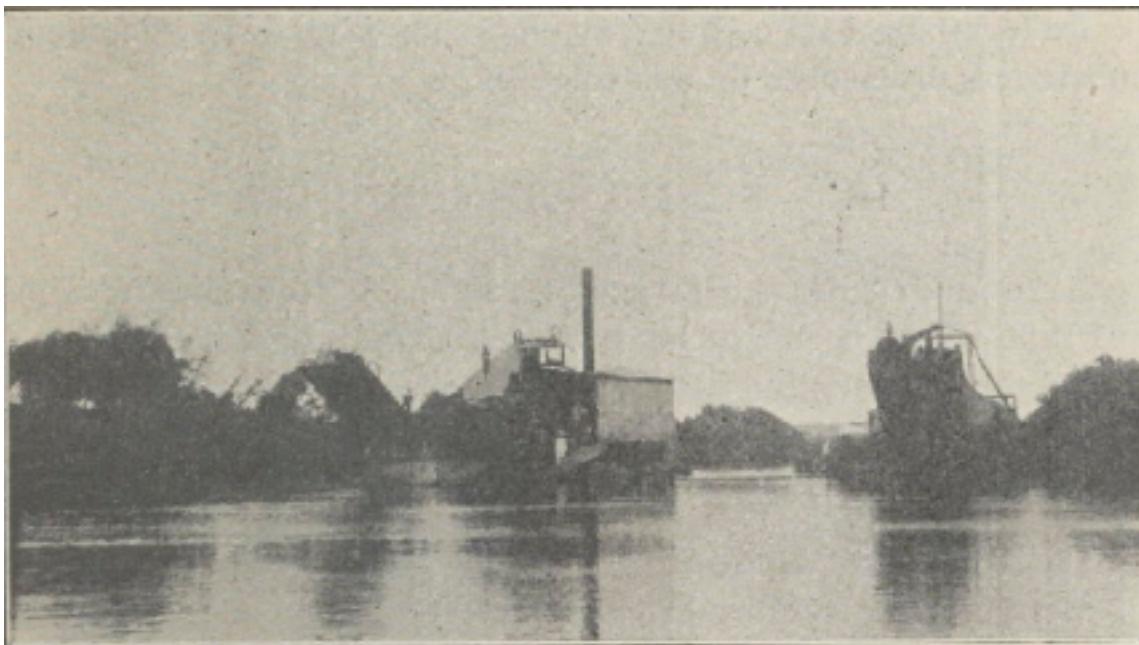
Quant à la Guinée française, la quantité d'or exportée par une seule concession de 800 hectares en activité a été de 13 kg. 667 d'une valeur totale de 34.160 francs. Ce sont là des commencements qui, il faut l'espérer, se développeront davantage.

La concession visée en Guinée se trouve sur la rivière de Tinkisso, en amont de son confluent avec le Niger entre deux normales à l'axe de la vallée, situées à 52 et à 92 kilomètres du confluent. Le rendement par mètre cube traité est ressorti à Ogr. 249. Elle appartient à la Société anonyme des dragages du Tinkisso.

Des travaux de recherches très intéressants sont actuellement poursuivis en Haute-Guinée par plusieurs de mes camarades : MM. Viala, Marié, Gilnicki, P. Nivoit<sup>3</sup>, etc., à la suite de reconnaissances déjà effectuées par le commandant Villiaume.

---

<sup>3</sup> Paul Nivoit : ingénieur-conseil des Mines de Siguiri.



Exploitation de l'or par dragage sur le Tinkisso (Guinée française)(Cliché de la Sté de dragages.)

(*La Vie coloniale*, 1<sup>er</sup> septembre 1909)

Société anonyme des Dragages aurifères du Tinkisso, 164, rue de Courcelles, Paris.  
— Cette société obtient un renouvellement d'un permis de recherches par dragages.

INGÉNIEURS  
NOMINATIONS  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 6 septembre 1909)

M. Kunhmuch (E. C. P., 1908) a été nommé ingénieur à la Société des dragages aurifères du Tinkisso (Hte-Guinée).

(Gouvernement général de l'AOF, *Rapport d'ensemble* 1910, p. 276 s)

Exploitations par dragages. — L'avenir des exploitations par dragages semble plus favorisé que celui des exploitations terriennes un ce sens que le traitement des sables fluviaux par des dragues compte plusieurs années d'existence et que les résultats acquis sont tangibles ; c'est ce que montre la Société des dragages du Tinkisso qui exploite depuis trois années.

(Gouvernement général de l'AOF, *Rapport d'ensemble* 1910, p. 276)

Sociétés	Siège social	Capital (fr.)	Travaux en 1909
----------	--------------	---------------	-----------------

• Guinée			
Société minière et coloniale de l'Ouest africain H. Mollet et Cie	164, rue de Courcelles, Paris	800.000	Société d'études.
Dragages aurifères du Tinkisso	164, rue de Courcelles, Paris	1.600.000	Sondages sur la rivière Sankarani et sur la rivière Fié et deux dragues en activité sur le Tinkisso.

Etat indicatif des mines exploitées . et des résultats de cette exploitation.

• Dragages aurifères du Tinkisso

Production : 66.991 gr. 59

Valeur : 167.478 fr. 59

Insuffisance de renseignements sur le cubage des sables traités.

Employés de race blanche : 4

D'autres races 130

MISSIONS-VOYAGES

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 12 juin 1911)

M. Kuhnmuch (E. C. P. 1909) vient de rentrer du Tinkisso.

Les mines d'or dans le Haut-Sénégal-Niger

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 7 septembre 1911)

L'étude suivante que publie *Le Parlement et l'Opinion* nous paraît d'autant plus intéressante qu'elle est signée du chef de service des mines de la région.

.....  
La méthode par dragages est utilisable dans les rivières, qui possèdent de l'eau toute l'année, comme le Niger., la, Falémé, le Tinkisso, etc.; et dans nombre de vallées à faible pente qui conservent en permanence des eaux souterraines. Mais l'allure générale des roches de base dans nos régions aurifères rend très imparfaite l'exploitation des alluvions par les dragues. Les zones les plus riches qui se trouvent dans les coudes et aux pieds des barrages sont, presque toujours inaccessibles aux godets excavateurs de l'appareil. Les lits des cours d'eau apparents ou souterrains sont en effet de véritables *sluices*, dont les coudes et les seuils forment les *riffles* naturels.

Après une prospection sérieuse et avec la construction du réseau des chemins de fer que le gouverneur général de l'Afrique Occidentale française a prévue dans le projet d'emprunt qui a été présenté au dernier Conseil de gouvernement, nous croyons personnellement à l'avenir de l'industrie aurifère dans les régions dont nous venons de parler.

Il n'est pas douteux que des perfectionnements seront apportés dans l'avenir à la machinerie, particulièrement en vue de diminuer les pertes d'or au cours du lavage. Ces pertes ont été considérables dans les exploitations faites dans le Bouré-Siéché et au

Tinkisso par suite de la présence d'une terre glaise que les laveurs employés étaient improches à diviser.

Nous avons entendu affirmer fréquemment que la plupart des mines étaient épuisées par les indigènes. Au cours de nos voyages dans le bassin de la Falémé, dans le Bouré, le Siéké et le Mandingue, nous avons constaté qu'il n'en est rien et que des sédiments considérables n'ont jamais été effleurés.

En tout cas, les filons sont nécessairement intacts et ils méritent une grande attention.

Ils sont certainement nombreux et importants, si l'on considère les vastes étendues enrichies par les débris de leurs affleurements, au cours des centaines de siècles passés.

---

Redevances sur le produit des mines  
(Budget local de la Guinée française, 1914, p. 15)

La Société des Dragages du Tinkisso et la Société minière de Guinée ayant interrompu leurs travaux, les redevances à percevoir en 1914 ont été calculées seulement, d'après les résultats obtenus en 1912 par la Société des Mines de Siguiri, dans son essai d'exploitation de la colline de Fatoya.

---

Transfèrement du siège social  
Société minière et coloniale de l'Ouest-Africain  
Société des Dragages aurifères du Tinkisso.  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 18 avril 1914)

Précédemment 164, rue de Courcelles. Actuellement 54, rue de Bondy. — *Le Courrier*, 15 avril 1914.

---

L'or en Guinée française.  
(*Bulletin de l'Agence générale des colonies*, juin-juillet 1920)

[986] Les gisements fluviaux sont constitués par des sables que l'on trouve dans les lits des rivières et qui semblent avoir la même origine que les gîtes alluvionnaires.

La Société anonyme des dragages aurifères du Tinkisso a fait sur cette rivière un essai d'exploitation qui, arrêté en janvier 1910, n'a jamais repris depuis. Au cours des 43 mois de marche, la production a été d'environ 215 kilogrammes d'or.

Les travaux exécutés en Haute Guinée ont démontré la faible teneur de tous les gisements aurifères du cercle de Siguiri. En revanche, le prix d'extraction est peu élevé et il est à peu près certain que le succès d'une entreprise ne dépendra que du choix du matériel destiné au lavage et au traitement mécanique des terres.

Les sociétés qui ont, jusqu'à ce jour, entrepris l'extraction de l'or en Guinée ont eu des fortunes diverses, mais en somme aucun n'a donné de résultats satisfaisants.

---

Informations financières  
SOCIETE DES DRAGAGES AURIFÈRES DU TINKISSO  
(*La Lanterne*, 21 février 1922)  
(*Les Annales coloniales*, 24 février 1922)  
(*Bulletin mensuel de l'Agence économique de l'AOF*, mars 1922, p. 77)

Cette société anonyme au capital de 1.600.000 francs, ayant pour objet l'exploitation d'opérations de dragage dans la rivière de Tinkisso (Haute-Guinée), avec siège social à Paris, ci-devant 164, rue de Courcelles, actuellement 54, rue de Bondy, vient d'être déclarée en faillite.

M. Marchand, juge-commissaire. M. Lemonnier, syndic provisoire.

---

FAILLITES  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 16 août 1923)

Société des Dragages aurifères de Tinkisso.

---

RÉOUVERTURES DE FAILLITES  
(*Archives commerciales de la France*, 19 juin 1928)

PARIS. — DRAGAGES AURIFÈRES DE TINKISSO (Soc. anon. des), 164, Courcelles act. 54, Bondy. — 15 juin 1928. — Syndic : M. Lemonnier.

---

L'OR EN GUINÉE FRANÇAISE  
(*Archives commerciales de la France*, 1<sup>er</sup> juillet 1932)

[...] L'auteur <sup>4</sup> fait ensuite l'historique des travaux européens entrepris de 1903 à 1914, et des résultats obtenus, tant dans les sables du Tinkisso (affluent du Niger) que dans les filons et les alluvions. Pendant cette période, près de 2.000 permis d'exploration et de recherches ont été délivrés, ainsi que 10 permis d'exploitation ; 234 kg d'or ont été produits. La fièvre de prospection est tombée dès 1911.

En 1914, deux compagnies françaises continuaient encore l'exploitation aurifère, avec un matériel parfois peu développé, lorsque des difficultés provenant de la coexistence de travaux européens et indigènes vinrent interrompre toute activité.

---

<sup>4</sup> H. Coussieu, ancien contrôleur des Mines en Guinée, « L'Or en Haute-Guinée française », *Bulletin de la Sté amicale des anciens élèves de l'École des mines d'Alès*, n° 121-122, juillet et août 1932.